



FORMATION DIPLOMANTE DE NIVEAU IV

BPJEPS ANIMATION SOCIALE Animateur.trice social.e

Cette formation s'adresse à toute personne souhaitant se professionnaliser dans les métiers de l'animation sociale. Le titulaire du BPJEPS AS intervient en direction des publics fragilisés : personnes âgées, personnes handicapées, familles en difficultés sociales, enfance en danger, jeunes en insertion sociale...



Objectifs de l'action de formation :

À l'issue de la formation, le titulaire du BPJEPS AS devra être capable de :

- Se placer en tant qu'acteur éducatif dans ses missions d'animateur.trice social.e
- Participer au fonctionnement et aux projets de sa structure d'animation sociale
- Maîtriser des supports d'animation favorisant le développement ou le maintien de l'autonomie et de la relation sociale
- Développer des projets d'animation d'utilité sociale favorisant la participation, la socialisation et l'émancipation des publics



Programme de la formation :

- Connaître l'environnement professionnel : repérer, comprendre, préparer **175 heures**
- Préparer, animer et évaluer des séances d'animation dans le cadre d'un projet à caractère éducatif et d'utilité sociale : 203 heures
Conduire et évaluer un projet d'animation à caractère éducatif et d'utilité sociale : **119 heures**
- Conduire une action d'animation dans le champ de l'animation sociale : **126 heures**



Adaptation de votre parcours : problème de handicap, restrictions

Notre référente handicap, Mélandine PREIRA, est présente pour vous accompagner dans la construction de votre projet, en amont de votre formation, durant les tests de sélection et votre parcours de formation.

- *Contactez-la : melandine.preira@profession-sport-loisirs.fr / 02 35 58 16 03*

BPJEPS AS

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

Spécialité : Animateur
Co de RNCP : 28557
Code CPF : 241669
Code Certif Info : 93227

Résultat attendu :

- Diplômant
- Accessible en VAE

Responsable et contact :

02.35.58.16.00
formation76@profession-sport-loisirs.fr

Inscription :

Formulaire en ligne accessible sur notre site

Pré-requis :

- être âgé de 18 ans,
- justifier d'une expérience en animation d'au moins 200 heures auprès d'un groupe
- être titulaire du PSC 1 ou de l'AFPS (ou du PSE 1 / PSE 2 / AFGSU 1 ou 2 / STT en cours de validité),
- avoir un niveau à l'écrit équivalent à celui du Baccalauréat (non obligatoire mais conseillé).

Equivalences :

Votre formation peut prendre en compte vos expériences antérieures et vous pouvez peut-être bénéficier d'allègement d'heures, de prérequis d'entrée en formation ou d'une équivalence d'UC.

- Renseignez-vous : formation76@profession-sport-loisirs.fr / 02 35 58 16 00



Méthodes et outils pédagogiques :

Les stagiaires-apprenti.e.s du BPJEPS Animation Sociale alternent cycles de formation en centre et stages en entreprise, l'objectif étant de se rapprocher au plus près des besoins des structures et donc de développer l'adaptabilité à l'emploi.

Cette formation permet de garantir le développement d'une véritable identité professionnelle en lien avec la spécialité choisie, 60% du parcours de formation se déroulant dans une structure (association ou collectivité) ayant une activité en relation directe avec la spécialité du BPJEPS.

La réussite du parcours de formation de chaque apprenant passe par :

- L'appropriation du parcours par le stagiaire lui-même,
- Le développement de compétences propres à chacun permettant de valider le BPJEPS.



La boîte à outils

- le référentiel de certifications pour séquencer les apprentissages ;
- le projet d'animation propre à chaque stagiaire ;
- les livrets de suivi et d'évaluation : outils d'échanges entre le stagiaire, son tuteur et le formateur, il permet d'assurer le suivi du parcours de formation et le suivi de l'alternance ;
- la multimodalité : alternance de séances en présentiel et en distanciel, mises en situation professionnelle, temps de travail individualisé, utilisation d'une plate-forme de FOAD en synchrone et asynchrone, séances collectives et individuelles en visioconférence. 25% du parcours est réalisé en distanciel ;
- les badges numériques : valorisation des compétences développées par les apprenants.

BPJEPS AS

Conditions d'admission :

Modalité de recrutement :

- Admission après entretien
- Admission après tests (écrit/animation)
- Admission sur dossier

Niveau d'entrée minimum :

Posséder un niveau III (CAP-BEP) voire un niveau IV (Bac) afin d'être en capacité de produire l'ensemble des dossiers attendus dans le cadre de la formation.

Publics :

- Formation continue
- Formation en apprentissage
- Demandeur d'emploi
Salarié

Lieu de formation :

- PSL 76 (Le Petit-Quevilly) :
2 rue d'Alembert, 76140
- MJC Grieu (Rouen) :
3 rue de Genève, 76000



Modalité de validation

La formation se compose de quatre Unités Capitalisables (UC) qui doivent toutes être validées pour obtenir le BPJEPS AS.

- **UC 1 et UC 2 : Epreuve de projet** - Production d'un dossier explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance - Soutenance professionnelle.
- **UC 3 | UC 4 : Epreuve pédagogique** - Production d'un dossier présentant un cycle d'animation, conduite d'une séance d'animation en structure d'accueil suivie d'un entretien



Calendrier et durée :

Formation du 17/10/2024 au 17/10/2025

Volume horaire : 665 heures de formation dont 140 heures en FOAD / 1085 heures en stage

Remarque :

Formation du lundi au vendredi - de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

➤ Modalités d'entrée / sortie :

- Entrées et sorties à date fixe
- Entrées et sorties cadencées
- Individualisée

➤ Rythme :

- Temps plein
- Temps partiel
- Temps partiel en cas d'allègement

➤ Personnalisation du parcours :

- En groupe (non personnalisable)
- Mixte
- Individualisé
- Modularisé

BPJEPS AS

Accès handicapé :

oui non

Commentaire : locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Hébergement :

oui non

AFPA

Restauration :

oui non

➤ **Financement de la formation :**

- un contrat d'alternance
- un financement employeur / OPCO
- un financement CPF Transition Professionnelle
- un auto-financement
- AIF France Travail pour les demandeurs d'emplois ou personnes en CRP/CTP/CSP, cumulable avec le CPF

Remarque : n'hésitez pas à contacter PSL 76 pour toute question liée à votre financement

